Programme de développement de la para-escrime

Volet patrimoine

Mise en contexte

Le développement de l'escrime en fauteuil roulant, que nous appelons dorénavant, para-escrime, est depuis toujours contraint par les besoins spécifiques que le sport adapté exige. La para escrime n'est pas le seul sport adapté à avoir ce problème. Une majorité des sports paralympiques nécessitent du matériel adapté qui nécessairement coûte plus cher que celui de leurs collègues pratiquant la même discipline olympique. Les exigences techniques, d'entraînements et de qualification sont tout autant difficiles et onéreuses.

Voilà pourquoi, la Fédération canadienne d'escrime (FCE), en collaboration avec Sport Canada et le Comité Paralympique Canadien (CPC), vous propose un programme d'emprunt pour du matériel adapté pour la pratique de la para escrime.

Objectifs du projet

L'objectif principal du programme est : d'augmenter le membership en para escrime.

Les sous-objectifs visés sont les suivants :

1. Augmenter le nombre d'athlètes en situation d'handicap inscrit à la Fédération canadienne d'escrime.
2. Augmenter le nombre d'athlètes inscrit au PHP canadien en para escrime.
3. Améliorer l'accessibilité de l'activité.

Moyens

La FCE veut mettre à la disposition des clubs qui le désirent, un des deux ensembles de départ pour une période limité de 3 ans. Cette période permettra à l'organisation de trouver les ressources financières pour acheter du matériel.

Matériel proposé

<u>Pour les salles permanentes :</u>

- 2 fauteuils roulants d'escrime ambidextre Ryder de Tween
- 1 fixation Absolute Fencing en acier

<u>Pour les salles temporaires (montage et démontage de l'équipement dans une salle multisport)</u>

- 2 fauteuils roulants d'escrime ambidextre Ryder de Tween
- 1 fixation Handifix en carbone de la Fédération française handisport (FFH)

Conditions reliées à l'emprunt

1. Club affilié ou association provinciale
2. Maintenir un minimum de 2 para-escrimeurs affiliés rencontrant les critères minimum de classification IWAS entre le 6e mois et le dernier jour du programme.
3. Présenter un plan de développement du membership sur la durée complète du programme.
4. Avoir une classification nationale pour chacun des para escrimeurs du programme.

Obligations liées à la sélection

1. La FCE reste propriétaire de l'équipement
2. Garder les appareils en bonne condition de marche jusqu'à la remise. En faire l'entretien, les réparations ou le remplacement avec l'approbation de la FCE.
3. Assurer l'équipement en biens spécifiques avec l'inscription de la FCE comme propriétaire de l'équipement.
4. Rendre disponible le matériel pour la FCE afin d'appuyer ou d'organiser des événements de para escrime. Rendre disponible le matériel pour tenir des compétitions.
5. Aviser la FCE que le matériel sera utilisé dans le cadre de compétitions locales.
6. Remettre le matériel à la FCE si l'organisme ne rencontre pas les conditions reliées à l'emprunt.
7. Remettre le matériel à la fin du programme :
    a. S'assurer du bon fonctionnement :
    b. Faire les réparations s'il y a lieu : OU
8. Acheter le matériel au prix fixé par la FCE en début de contrat.

Envoyez un courriel à paraleader@fencing.ca pour plus d'informations et pour soumettre votre candidature.